

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales s'appliquent à la vente, en abonnement et à l'unité, des billets de spectacles achetés auprès de l'Opéra de Dijon. L'Opéra de Dijon se réserve le droit d'apporter toute modification aux dites conditions générales de vente.

1/ MODALITES DE COMMANDE DES ABONNEMENTS ET DES BILLETS

1.1 Les Abonnements

Les commandes d'abonnements faites par les particuliers sont traitées dans la limite des places disponibles. Les prises de commande sont ouvertes :

- pour la saison 2019-2020 : à partir du 04 juin 2019

Les abonnements classiques (3, 5, 7 et 10 spectacles) et l'abonnement jeune, sont en vente sur notre site internet, par téléphone, par courrier et au guichet de l'Opéra de Dijon.

L'abonnement « découverte » n'est pas en vente sur internet mais peut être souscrit par téléphone, par courrier ou au guichet de l'Opéra de Dijon. Cet abonnement est réservé aux particuliers n'ayant jamais été abonnés à l'Opéra de Dijon. L'offre est non renouvelable, un seul abonnement est attribué par personne, dans la limite des places disponibles et sur présentation d'une pièce d'identité.

Tout formulaire de commande incomplet, indûment rempli, non signé ou non accompagné de son règlement sera rejeté. Pour les commandes d'abonnement reçues par courrier, la vente pourra porter sur des places de catégories immédiatement supérieures ou inférieures, s'il n'y a plus de places disponibles dans la catégorie initialement demandée par le client, sous réserve de son accord préalable. Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'Agent comptable de l'Opéra de Dijon. L'Opéra de Dijon ne saurait être tenu responsable des dommages survenus à la suite de l'omission de cette mention sur le chèque par le client.

Les formulaires doivent être envoyés à :

Opéra de Dijon – Service billetterie
18 boulevard de Verdun
21000 Dijon

1.2 Les billets à l'unité

En dehors des conditions particulières accordées aux abonnements, la commande de billets de spectacles peut s'effectuer :

- pour la saison 2019-2020 : à partir du 18 juin 2019.

La vente peut être limitée, à la discrétion de l'Opéra de Dijon, en termes de nombre de places par spectacle ou par représentation. L'Opéra de Dijon ne garantit pas la disponibilité de tous les spectacles ou de toutes les dates ou catégories sur l'ensemble des filières de vente. Les commandes sont traitées par l'Opéra de Dijon dans la limite des places disponibles. Les tarifs disponibles sont le plein tarif, le tarif junior (moins de 15 ans), le tarif jeune (moins de 26 ans), le tarif réduit (demandeurs d'emploi, personnes en situation de réinsertion professionnelle, personnes en situation d'apprentissage, bénéficiaires du RSA et détenteurs de la carte famille nombreuse). Les tarifs junior et jeune ne sont pas applicables dans le cadre scolaire.

Elles peuvent être faites :

> Par Internet sur le site opera-dijon.fr

Si le client ne reçoit pas la confirmation ou l'infirmité de sa commande par courriel dans un délai d'un jour, il devra s'adresser à l'Opéra de Dijon au 03 80 48 82 82 ou par mail billetterie@opera-dijon.fr

> Par téléphone au 03 80 48 82 82 du mardi au samedi de 11h à 18h (sauf jours fériés)

> Au guichet de l'Opéra de Dijon :

- du mardi au samedi de 11h à 18h (sauf jours fériés) au 18, boulevard de Verdun, 21000 Dijon

- une heure avant la représentation sur le lieu du spectacle. L'heure de vente qui précède un spectacle est réservée à la vente des billets pour cette représentation, dans la limite des places disponibles. Les places « dernière minute » à 10€ sont mises en vente une heure avant le début du spectacle, dans le cadre d'une place par personne. La place sera délivrée à la personne présente au guichet. Ces places ne sont pas mises en vente systématiquement ; l'information est donnée le jour du spectacle au 03 80 48 82 82.

1.3 Les groupes

Les commandes de plus de 10 places par spectacle bénéficient du tarif groupe, l'équivalent d'une réduction de 15% sur le plein tarif, hors 4^{ème} série. La commande de billets de spectacles et les demandes d'abonnements doivent être adressées à rp@opera-dijon.fr

2/ PRIX

L'Opéra de Dijon se réserve le droit de modifier les prix des spectacles à tout moment. Toutefois, ces modifications seront sans effet sur le prix des commandes ayant été préalablement payées.

2.1 La grille tarifaire

OPERA

	1 ^{ère} série	2 ^{ème} série	3 ^{ème} série	4 ^{ème} série	4 ^{ème} bis * au GT
Plein tarif	65€	54€	37€	25€	17€
Abonnement 3	55€	46€	31€	-	-
Abonnement 5	52€	43€	30€	-	-
Abonnement 7	49€	41€	28€	-	-
Abonnement 10	46€	38€	26€	-	-
Tarif réduit	33€	27€	19€	13€	9€

*4^{ème} série bis seulement au Grand Théâtre

CONCERT 1

	1 ^{ère} série	2 ^{ème} série	3 ^{ème} série	4 ^{ème} série
Plein tarif	46€	35€	24€	16€
Abonnement 3	39€	30€	20€	-
Abonnement 5	37€	28€	19€	-
Abonnement 7	35€	26€	18€	-
Abonnement 10	32€	25€	17€	-
Tarif réduit	23€	18€	12€	8€

CONCERT 2

	1 ^{ère} série	2 ^{ème} série	3 ^{ème} série	4 ^{ème} série
Plein tarif	35€	30€	19€	11€
Abonnement 3	30€	26€	16€	-
Abonnement 5	28€	24€	15€	-
Abonnement 7	26€	23€	14€	-
Abonnement 10	25€	21€	13€	-
Tarif réduit	18€	15€	10€	6€

DANSE

	1 ^{ère} série	2 ^{ème} série	3 ^{ème} série	4 ^{ème} série
Plein tarif	28€	24€	14€	9€
Abonnement 3	24€	20€	12€	-
Abonnement 5	22€	19€	11€	-
Abonnement 7	21€	18€	11€	-
Abonnement 10	20€	17€	10€	-
Tarif réduit	14€	12€	7€	6€

SERIE UNIQUE - M MUSIQUE DE CHAMBRE / FAMILLES / ATELIERS / APRES-MIDI A L'OPERA

	M	Familles	Ateliers	Après-midi à l'Opéra
	Série unique	Série unique	Série unique	Série unique
Plein tarif	25 €	10 €	10 €	10 €
Abonnement 3	21 €	-	-	-
Abonnement 5	20 €	-	-	-
Abonnement 7	19 €	-	-	-
Abonnement 10	18	-	-	-
Tarif réduit	13 €	5 €	-	5 €

TARIF EXCEPTIONNEL - GALA | JEROME BEL

	Série unique
Plein tarif	15 €
Tarif réduit	7,50 €

Conditions d'attributions des différents tarifs

Les abonnés

Les abonnés bénéficient des réductions suivantes en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} séries :

- 3 spectacles : 15%
- 5 spectacles : 20%
- 7 spectacles : 25%
- 10 spectacles : 30%

Les abonnés jeunes ont le droit à 5 spectacles à 25€, soit 5€ la place pour une représentation, dans toutes les séries.

Les billets à l'unité

Les tarifs spécifiques et leurs conditions (**uniquement sur présentation du justificatif associé**) :

Un contrôle des billets avant l'entrée en salle sera automatiquement effectuée par le personnel de l'Opéra de Dijon. Le spectateur devra être en mesure de présenter les pièces justificatives si besoin. A défaut du respect desdites dispositions, l'opéra de Dijon se réserve le droit de refuser l'entrée en salle au spectateur et/ou de faire payer l'éventuel complément tarifaire.

Tarif réduit -50%	Réservé aux : <ul style="list-style-type: none">• personnes en situation de handicap avec carte d'invalidité en cours• demandeurs d'emploi avec justificatif de moins de 2 mois• personnes en situation de réinsertion professionnelle• personnes en situation d'apprentissage• bénéficiaires du RSA avec justificatif de moins de 2 mois• titulaires de carte Famille nombreuse en cours de validité.
Tarif Bleu/Blanc -50%	Valable pour les personnes à mobilité réduite et handicapées et leur accompagnateur sur présentation d'une carte d'invalidité en cours.
Junior - de 15 ans	5,50 € sur présentation de la carte d'identité. Tarif accessible pour un achat réalisé jusqu'à la veille des 15 ans du spectateur.
Jeune - de 26 ans	10 € sur présentation de la carte d'identité. Tarif accessible pour un achat réalisé jusqu'à la veille des 26 ans du spectateur.
Carte culture	5,50 € (hors première série) sur présentation de la carte culture 19/20.
Tarif exonération intergénérationnelle	Lorsque les moins de 15 ans sont accompagnés d'une personne de plus de 60 ans munie d'un billet en plein tarif, l'accès au spectacle est gratuit pour l'enfant sur présentation des cartes d'identités.

Tarif groupe -15%	Réservé aux commandes de 10 places minimum sur un même spectacle, hors 4 ^{ème} série. Les tarifs jeunes et juniors ne sont pas applicables aux groupes.
Tarif convention -10%	Les membres de des structures partenaires conventionnées peuvent bénéficier d'une réduction.
Tarif dernière minute	10€ - Sur certains spectacles, un contingent de places à 10€ est réservé à la vente de dernière minute qui débute une heure avant le lever du rideau. Seule une place peut être délivrée par personne présente en billetterie -
Tarif gratuit	Appliqué lors d'événements spécifiques actés par l'Opéra de Dijon.

Carte Liberté :

La carte Liberté est au prix de 10€ pour la saison 2019-2020 et permet au client de bénéficier de 15% de remise dès le premier spectacle, et sur tous les spectacles de la saison. Remise valable sur une place par spectacle. Carte nominative et personnelle. Carte d'identité nécessaire pour l'achat de la place.

Offre parrainage :

Valable pour les abonnés 5, 7 ou 10. Ces abonnés peuvent faire découvrir l'Opéra à un de leur proche en lui faisant bénéficier d'une remise de 30% sur le spectacle sur lequel le parrainé l'accompagne. Offre valable une fois dans la saison et sur une place. Le parrainé ne doit jamais être venu à l'Opéra et ne doit pas appartenir à notre base de données.

Pour les conditions tarifaires attribuées aux écoles primaires, collèges, lycées, centre aérés et structures spécifiques, merci de vous adresser au service du développement culturel de l'Opéra : jgranadel@opera-dijon.fr

3/ PAIEMENT

Tout mode de paiement non prévu aux présentes conditions générales de vente sera refusé par l'Opéra de Dijon.

3.1 Règlement des abonnements

Le règlement peut être global ou fractionné (selon les modalités particulières figurant dans le formulaire d'abonnement). Le paiement global pourra être effectué par carte bancaire Carte Bleue, Visa ou Mastercard ou par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Opéra de Dijon, en espèces, en chèques vacances ou au moyen de chèques cadeaux de l'Opéra de Dijon. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés. Le paiement fractionné s'effectue obligatoirement par prélèvements bancaires ou postaux mensuels. En cas de modification des coordonnées bancaires, les documents de prélèvement doivent parvenir à l'Opéra de Dijon trois semaines avant l'échéance.

3.2 Règlement des billets à l'unité

Le paiement de la commande d'un ou plusieurs billets de spectacle se fait en une seule fois par carte bancaire Carte Bleue, Visa ou Mastercard, par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Opéra de Dijon, en espèces, en chèques vacances ou au moyen de chèques cadeaux dans les conditions spécifiques fixées. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés. Pour les commandes de billets par Internet et par téléphone, seul un règlement par carte bancaire est accepté.

4/ RESERVATIONS

Les réservations se font par téléphone. Le règlement se fait par carte bancaire en vente à distance. Sinon, le paiement doit être effectué dans les 10 jours suivant la réservation. Au-delà, celle-ci sera annulée. Toute réservation effectuée à moins de 10 jours de la date du spectacle sera annulée 2 heures avant le début du spectacle.

5/ MODIFICATION ET ANNULATION

L'Opéra de Dijon se réserve le droit de modifier les spectacles présentés et notamment le programme et la distribution des rôles. Les durées des œuvres sont indiquées à titre indicatif uniquement.

En cas d'annulation d'un spectacle du fait de l'Opéra de Dijon, sauf cas de force majeure auxquels sont expressément assimilés les cas de réquisition de l'Opéra par toute autorité publique pour quelque motif que ce soit, et cas de grève nationale, la valeur du prix facial du billet payé par le client à l'Opéra de Dijon sera remboursée par l'Opéra de Dijon sur demande de l'intéressé présentée dans un délai maximum de trois mois à compter de la date du spectacle et sur présentation du billet non validé, à l'exclusion de tout autre dédommagement ou indemnité quelconque. Si le spectacle doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, le billet ne sera pas remboursé.

6/ OBTENTION DES BILLETS

6.1 Les billets à l'unité

Les billets à tarifs préférentiels

L'obtention de billets à tarif préférentiel est subordonnée à la production du justificatif associé. Ils pourront être commandés sur internet, au guichet ou par téléphone mais devront obligatoirement être retirés au guichet de l'Opéra de Dijon, du mardi au samedi de 11h à 18h ou sur le lieu de la représentation une heure avant le spectacle et uniquement sur présentation du justificatif associé au tarif préférentiel.

Les billets en plein tarif

ACHAT AU GUICHET :

Les billets sont délivrés directement au client lorsqu'il achète ses billets au guichet de l'Opéra de Dijon sous réserve de la production du justificatif associé à chaque billet à tarif préférentiel.

ACHAT AU TELEPHONE

Lorsque l'achat est effectué par téléphone, les clients peuvent :

- soit venir récupérer les places au guichet de l'Opéra ou sur le lieu de la représentation une heure avant le spectacle,
- soit recevoir les billets gratuitement par courrier simple.

ACHAT PAR INTERNET

Pour les billets en plein tarif achetés sur internet, les clients peuvent :

- soit choisir l'impression à domicile dès la validation du paiement de la commande par Internet. Les billets sont à télécharger depuis le lien présent dans l'email de confirmation. Ce mode de retrait est disponible jusqu'à 5 heures avant la représentation.
- soit choisir le retrait au guichet de l'Opéra ou sur le lieu de la représentation une heure avant le spectacle. Ce mode de retrait est disponible sur internet jusqu'à 5 heures avant la représentation
- soit recevoir les billets gratuitement par courrier simple en choisissant l'envoi à domicile. Ce mode de retrait est disponible sur internet jusqu'à 10 jours avant la représentation.

6.2 Les abonnements

Les abonnements classiques et les formules événements achetés sur internet pourront :

- être retirés au guichet de l'Opéra de Dijon.
- être expédiés par courrier si la commande a été effectuée à plus de 10 jours de la première représentation.

6.3 Conditions de l'envoi à domicile

Tout changement d'adresse postale ou de courriel doit être signalé par courriel à billetterie@opera-dijon.fr ou par téléphone au 03 80 48 82 82 ou par écrit à l'adresse suivante:

Billetterie de l'Opéra de Dijon
18 boulevard de Verdun
21000 Dijon

Tout billet n'ayant pu être acheminé du fait d'un changement d'adresse non signalé ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes qui ont été versées.

A défaut de réception attendue du ou des billets trois jours ouvrés avant la date de représentation, le client devra s'adresser à l'Opéra de Dijon en téléphonant au 03 80 48 82 82 du mardi au samedi de 11h à 18h (sauf jours fériés).

L'Opéra de Dijon ne saurait être tenu responsable de la perte, du vol ou du retard dans l'acheminement des billets. L'envoi à domicile des livres et chèques-cadeaux vendus par l'Opéra de Dijon est payant :

- Les chèques-cadeaux sont envoyés par courrier recommandé pour un coût de 3€
- Les programmes de salle sont envoyés par courrier simple pour un coût de 3€
- Le livre « Le violon italien, une seconde voix humaine ! » est envoyé par courrier simple pour un coût de 5€.

6.4 Duplicata

Aucun duplicata de billet ne sera délivré, sauf accord spécifique de l'Opéra de Dijon et restreint aux ventes placées, identifiées nominativement. Dans ce cas, les duplicata seront à retirer à l'Opéra de Dijon le soir même sur le lieu de la représentation.

7/ CONDITIONS D'UTILISATION DES BILLETS

Les billets ne peuvent être ni repris, ni remboursés (notamment en cas de perte ou de vol), ni revendus.

Ils pourront être échangés dans la limite de 3 échanges par personne et par saison. L'échange doit impérativement se faire contre un billet d'un montant égal ou supérieur au billet initial et doit être réalisé au plus tard 48h avant le début de la représentation. L'échange ne peut être réalisé que dans la limite des places disponibles et sur un spectacle de la même saison.

Tout détenteur d'un billet acquis dans le cadre de la présente offre s'interdit, sous peine d'éventuelles poursuites judiciaires, de l'utiliser à des fins promotionnelles ou commerciales quelles qu'elles soient. En particulier, sauf accord spécifique de l'Opéra de Dijon, toute vente, revente ou échange de billets sont rigoureusement interdits sous peine de sanctions prévues au Code Pénal (loi du 27 juin 1919). A ce titre, l'Opéra de Dijon se réserve le droit de refuser l'accès à ses représentations à tout détenteur d'un billet acquis auprès d'un organisme autre que l'Opéra de Dijon ou de tout tiers dûment mandaté par lui.

Les motifs de remboursement acceptés sur présentation des justificatifs correspondants et des billets concernés :

- Décès du client : remboursement des billets de la personne décédée à l'héritier légal, sur présentation de l'acte de décès, et d'une attestation sur l'honneur de la qualité de l'héritier accompagnée d'une pièce justifiant du lien de parenté.
- Hospitalisation du client : certificat d'hospitalisation couvrant la date du spectacle concerné par la demande de remboursement.
- Intempérie (impossibilité pour le client de se déplacer) dans le cadre d'alerte rouge météo France
- Annulation de spectacle du fait de l'Opéra de Dijon (cf paragraphe 5/modification et annulation)

Les billets à tarifs préférentiels (abonnements/réductions) sont nominatifs. L'entrée en salle pourra être refusée à défaut de présentation des justificatifs correspondants.

8/ CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES SALLES DE SPECTACLE DE L'OPERA DE DIJON

Chaque billet n'ouvre droit qu'à une seule place. Tout détenteur d'un billet s'interdit de vendre ou distribuer quelque produit ou article que ce soit dans l'enceinte de l'Opéra.

Les portes des salles sont fermées dès le lever du rideau. Les retardataires ne sont pas admis en salle. A partir du lever du rideau, les places ne seront plus réservées et le placement dans la salle s'effectuera selon les disponibilités. A l'entracte, le spectateur pourra regagner la place dont le numéro figure sur son billet.

Il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer tout ou partie du spectacle ainsi que les autres espaces du Grand Théâtre et de l'Auditorium.

Il est interdit de consommer de la nourriture et/ou des boissons dans la salle de spectacle. La direction pourra faire procéder à l'expulsion de toute personne troublant l'ordre public et ce, sans remboursement possible.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès aux mineurs non accompagnés d'un adulte et non munis d'une autorisation parentale.

9/ CHEQUES-CADEAUX

Le chèque cadeau de l'Opéra de Dijon est d'une valeur de 10€ à l'unité. Il est valable un an à compter de la date d'achat et peut être utilisé pour l'acquisition de places sur tous les spectacles de l'Opéra de Dijon, dans la limite des places disponibles. Le chèque cadeau est un mode de paiement. Il ne permet pas l'entrée en salle. Il ne peut être ni échangé, ni remboursé. Aucun avoir ni rendu de monnaie ne peut avoir lieu. Si la valeur du chèque cadeau est inférieure au montant de l'achat, son bénéficiaire peut compléter le prix de la place avec un autre mode de paiement. En cas de perte ou de vol du chèque cadeau, aucun duplicata ne sera délivré et aucun remboursement ni avoir ne sera effectué.

L'achat de chèques cadeaux peut se faire à la billetterie de l'Opéra de Dijon, 18 boulevard de Verdun, 21000 Dijon, du mardi au samedi de 11h à 18h ou sur le site internet www.opera-dijon.fr

L'acquisition de places de spectacles contre des chèques-cadeaux peut se faire à la billetterie de l'Opéra de Dijon, 18 boulevard de Verdun, 21000 Dijon, du mardi au samedi de 11h à 18h.

10/ RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être formulée par écrit et adressée à l'Opéra de Dijon par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Opéra de Dijon – Service billetterie
18 boulevard de Verdun
21000 Dijon

Pour tout délai, le cachet de la poste fera foi. Le spectateur bénéficiaire de conditions particulières d'accès aux spectacles de l'Opéra de Dijon, en application d'accords entre l'Opéra de Dijon et un partenaire (théâtre, musée, transporteur, etc.) ne peut en aucun cas se prévaloir à l'égard de l'Opéra de Dijon des manquements dudit partenaire à ses obligations.

Pour toute billetterie de spectacle dont l'Opéra de Dijon n'est pas le producteur, se reporter aux Conditions Générales de Vente du lieu de la manifestation ou du producteur.

11/ CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Les adresses mail et données personnelles recueillies par l'Opéra de Dijon sont le résultat d'une démarche volontaire des clients. Elles ne pourront être utilisées que dans le cadre des informations demandées et ne seront cédées à des tiers qu'avec l'accord de la personne.

Rectification des données

Conformément à loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, article 27, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant auprès de :

L'Opéra de Dijon
Service Commercial et Marketing
18 boulevard de Verdun
21000 Dijon

Dernière mise à jour: le 04 juin 2019